

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
Charente-
Maritime**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA**

Séance du 11 avril 2023

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil
Municipal : 19

en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

Date de la convocation
07 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze avril à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents: Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre- Monsieur BONDOUX Guillaume- Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame BERUSSEAU Evelyne- -

Excusés :

Absents : -Madame STRADY Emmanuelle - Madame CHIAPRON Christine - Monsieur LATREUILLE Alain- Madame SICARD Alix - Monsieur VICI Laurent

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Farid KECHIDI

2023_04_21 Budget principal 2023 – information sur le montant des indemnités des élus

Monsieur le Maire expose que les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Les communes sont concernées.

Aux termes de ces articles, il revient à ces collectivités d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », exercés en leur sein d'une part, et d'autre part au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain, au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

Il donne donc lecture du tableau synthétique ci- après.

Nom et prénom	Structure	Mandat	Montant indemnité annuel brut fiscal en € - 2022
PATRICE BROUHARD	Commune du GUA	Maire	24 504.60
	PETR Marennes Oléron	Vice- Président	4 848.94
	Syndicat Mixte Bassin Seudre	Vice- Président	1 656.66
BEATRICE ORTEGA	Commune du GUA	Première Adjointe	9 023.04
STEPHANE DELAGE	Commune du GUA	Deuxième Adjoint	6 102.42
MICHEL REY	Commune du GUA	Troisième Adjoint	6 102.42
FARID KECHIDI	Commune du GUA	Quatrième Adjoint	6 102.42
MAURICETTE GOMEZ	Commune du GUA	Conseillère déléguée	4 250.28

AR Prefecture017-211701859-2023
Reçu le 13/04/2023

MATHIEU PRIVOT

Commune du GUA

Conseillère
délégée

2 501.78

GHISLAINE
JOUANNET

Commune du GUA

Conseillère
délégée

2 501.78

Le conseil municipal prend acte de la présentation de ces informations.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 13/04/2023.

Publiée sur le site internet le : 13/04/2023

Le GUA, le 12 avril 2023,

Le Maire, Patrice BROUHARD

Aucun le 13/04/2023

